



**REGLEMENT PARTICULIER**  
**22ème SLALOM de MONTBELIARD**  
**26 Juin 2011**

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU PAYS DE MONTBELIARD organise le 26 Juin 2011 avec le concours de la ville de Montbéliard et les commerçants du Pied des Gouttes un slalom dénommé : **22ème slalom automobile de Montbéliard.**

Cette épreuve compte pour : **la coupe de France des Slaloms et le Challenge du Comité Régional BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 24 en date du 17/03/11 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R152 en date du 24/03/11

**ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

**1.1P. OFFICIELS**

- Président du Collège des Commissaires Sportifs : ..... *Petot Claude Licence n°3614 04/09*
- Commissaire Sportif : ..... *Bergami Jacqueline Licence n°6284 04/05*
- Commissaire Sportif : ..... *Reverchon Martine Licence n°14505 04/09*
- Directeur de Course : ..... *Voillat Alain Licence n°1912 04/05*
- Directeur de Course Adjoint : ..... *Cuinet Michel Licence n°104412 04/11*
- Commissaire Technique Responsable : ..... *Reverchon Jean Louis Licence n°6835 04/09*
- Commissaire Technique : ..... *Widmer Alain Licence n°173668 04/11*
- Commissaire Technique : ..... *Lallemand André Licence n°55989 04/11*
- Commissaire Technique : ..... *Guéranger Nicolas Licence n°122624 04/11*
- Chargés des relations avec les concurrents (CS) : ..... *Boiteux Régis Licence n°11046 04/11*
- Chronométreurs : ASA Franche Comté

**1.2P. HORAIRES**

**Clôture des engagements** : le 21 juin 2011 à minuit. Les concurrents du Groupe Loisirs doivent respecter la date de clôture des engagements.

**Publication de la liste des engagés** : le 24 juin 2011

**Vérifications administratives** : le 26 juin de 6H30 à 8H45

Lieu Parking du « Décathlon » caravane

**Vérifications techniques** : le 26 juin de 6H45 à 9H00

Lieu Parking du « Décathlon »

**Réunion du Collège des Commissaires Sportif** : le 26 juin 2011 à 8H30

Lieu : Caravane au départ

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais

Manche: le 26 juin 2011 à 9h00 heures

Briefing des pilotes : le 26 juin 2011 à 8h30

Lieu : devant le car Podium

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 9H15

Course :

- 1 manche d'essai libre de 9h15 à 10h45
- 1<sup>ère</sup> manche de 10H45 à 12H15
- 2<sup>ème</sup> manche de 13H30 à 15H15
- 3<sup>ème</sup> manche de 15H30 à 18H00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc concurrent.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Parc Concurrent

Remise des prix : sur place ½ heure après le délai de fin de réclamation.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :  
Taux horaire de la main d'œuvre : (45 € TTC maxi).

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique  
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 9 heures.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Mr BOITEUX Régis 24 rue de la maisonnette 70400 CHAVANNE**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 21 juin 2011

Liste des engagés consultable sur le site internet : [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr).

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par courrier.

Les frais de participation sont fixés à 200 €, réduits à 100 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et 70 € pour les participants de l'ASA Pays de Montbéliard.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**FORFAIT** : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, fax ou email 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation à l'adresse suivante :

ASA PAYS DE MONTBELIARD B.P 65284 25205 Montbéliard Cedex

**Téléphone** : 06.80.22.32.39 ou 03.81.93.11.93 **Fax** : 03.81.93.11.93 **Email** : [asapm25@wanadoo.fr](mailto:asapm25@wanadoo.fr)

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 110.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### **4.2.7.P Echappement**

Voir règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. PARCOURS**

Le Slalom de Montbéliard se déroule sur le site du Pied des Gouttes à Montbéliard

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Longueur du parcours : 1200 mètres.

### **6.5P. PARC CONCURRENTS**

Le parc concurrent sera situé au « parking du Décathlon »

Le parc concurrent sera accessible à partir du samedi 25 juin à 19H30

**(Interdit d'utiliser le parking avant, afin de respecter les commerçants)**

Les remorques devront être garées au Parking du Leclerc

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Voir Article 1.2p.

Le parc fermé obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé sur la première travée du parking « Décathlon »

#### **6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE**

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Au parc départ vers la caravane

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence sera organisée.

Lieu : caravane de départ de 7H à 19H. Téléphone permanence n° **06.80.22.32.39**

Centre de secours le plus proche : Lieu : MONTBELIARD Téléphone n° 18

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Voir Article 1.2p.

#### **7.3P. COURSE**

**Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.**

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d’exclusion de l’épreuve.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 3 secondes
- Quille d’arrivée renversée ou déplacée = 3 à 5 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

**Le classement sera établi sur la meilleure des manches.**

Les classements provisoires seront affichés 30 minutes après l’arrivée du dernier concurrent, et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l’article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l’article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d’éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l’heure d’affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

#### **10.2P. PRIX**

#### **10.3P. COUPES**

La répartition des coupes se fera de la façon suivante :

<b>Scratch:</b>	1 coupe aux trois premiers	
<b>Groupe:</b>	1 coupe pour trois classés	) Non cumulable.
	2 coupes pour + trois classés	) les coupes non cumulables
<b>Classe:</b>	1 coupe pour 5 classés	) restent à la disposition de
	2 coupes pour 6 classés	) l’organisateur
	3 coupes pour 10 classés	)
<b>Dames:</b>	1 coupe	

#### **10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES**

Sur place le 26 juin, ½ heure après le délai de fin de réclamation.